

Comité Local d'Information et de Concertation

Bayer Cropscience à Limas

Réunion du 17 octobre 2006

Sous-Préfecture de Villefranche/Saône

Étaient présents :

Les membres du collège « collectivités territoriales »

- M. THIEN, conseiller général du canton de Gleize, maire de Limas
- M. Daniel BRAYER, conseiller municipal de la commune de Limas
- M. Jean PICARD, adjoint au maire de Villefranche-sur-Saône
- M. Nicolas SPINLER, responsable du service environnement de Villefranche-sur-Saône

Les membres du collège « exploitant »

- M. Noël BALLAY, directeur du site Bayer Cropscience,
- M. Jean-Luc MARÇAIS, responsable qualité-sécurité-environnement
- M. Bruno TRICOIRE, responsable de production
- M. Joël VIDAL, responsable Environnement et risques industriels

Les membres du collège « salariés »

- M. Jean Claude GARAVEL, membre du Centre Hygiène et Sécurité CT
- M. Bernard GENION, secrétaire du CHSCT
- M. Patrick LAJON, membre du CHSCT
- M. Sylvain LEMAITRE, membre du CHSCT

Les membres du collège « riverains »

- M. Sylvain BAILLY, président du comité de défense du Peloux à Limas
- M. Gilbert FELIX, président de l'association « circulimas » à Limas
- M. Didier BARRY, président du groupe écologique Beaujolais (GEB)
- M. Jean-Paul RULLEAU, représentant de la Fédération Régionale de Protection de la Nature, Rhône.

Les membres du collège « administration »

- M. le sous- Préfet
- M. le chef du service interministériel de défense et de protection civile, M. Patrick POQUET, accompagné de Mme Brigitte MAY
- M. le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours, le Colonel Serge DELAIGUE, accompagné de M. Jean-Pierre ESCASSUT et de M. Stéphane CLERC.
- M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représenté par M. Jean-François BOSSUAT, chef du groupe de subdivision du Rhône et M. Rénald VOILLOT accompagné de M. Alexis ARIOLI Inspecteur des Installations classées.
- M. le directeur départemental de l'équipement, représenté par M. Bruno DEFRANCE.
- M. le directeur départemental du travail, de la formation professionnelle et de l'emploi, représenté par Mme Sylvie FEIGNON.

Compte-rendu, 2ème réunion 17 octobre 2006

La séance s'est ouverte à 14h15.

Accueil

M. le sous-Préfet a pris la parole pour introduire une séance extraordinaire du CLIC Bayer Cropscience suite au déclenchement préventif du Plan Particulier d'Intervention le 22 septembre 2006 après l'échauffement anormal d'un produit fongicide, le mancozèbe. Il souhaite la bienvenue aux participants et salue en particulier la présence du Colonel Serge DELAIGUE et du Directeur de la Protection Civile du Rhône, M. Patrick POQUET.

Introduction

M. le Président du CLIC précise que l'objet de la réunion est de rappeler les événements qui se sont déroulés du 21 au 25 septembre 2006. Il rend également hommage aux personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours et de l'entreprise Bayer Cropscience qui ont fait preuve d'un courage exemplaire dans la gestion de la crise. Puis, le Président redonne la parole à M. le sous-Préfet pour le rappel des faits.

Avant-propos

Rappel chronologique des faits par M. le sous-Préfet

L'usine utilise un fongicide, le mancozèbe, pour des préparations à destination du monde agricole. Il est fourni en tant que matière première par deux entreprises, Dow Agrosiences (Alsace) et Cerex Agri (Yvelines).

Le jeudi 21 septembre : l'entreprise dispose de 302 big bags (conteneurs souples) de 500 kg de mancozèbe chacun. En utilisant l'un de ces sacs pour sa mise en production, il est constaté la présence de parties incandescentes sur certains d'entre eux. Ce produit, reçu dix jours auparavant n'avait donné lieu à aucune observation, il est toujours stocké et manutentionné de la même manière. Bayer décide alors d'isoler 30 sacs présentant une élévation de température sur une aire de stockage en les séparant les uns des autres. Ceci a permis d'abaisser la température des sacs de 20 degrés. Les autres sacs sont surveillés et maintenus dans l'entreprise mais séparés pour permettre une ventilation ; ils sont sans contact avec d'autres produits. Bayer décide également de mettre en service le réseau de récupération des eaux pluviales compte tenu du stockage extérieur de façon à éviter tout rejet de polluant à l'extérieur.

La DRIRE et la mairie de Limas sont prévenues par l'exploitant le 21 septembre au soir.

Le phénomène ne se stabilise pas pendant la nuit.

Le 22 septembre, la direction de Bayer contacte le sous-Préfet à 8h15 qui informe immédiatement le Préfet de région, le Préfet délégué à la sécurité. Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours est contacté par le Préfet délégué à la sécurité. Des secours sont envoyés immédiatement.

Le Préfet de département et le Préfet délégué à la sécurité décident de déclencher le Plan Particulier d'Intervention à 8h30. En conséquence, l'établissement est placé sous l'autorité de l'Etat.

Le Centre Opérationnel Départemental est activé à 9h15. Un poste de commandement des moyens et un poste de commandement avancé sont mis en place en liaison avec l'exploitant, et des dispositifs de rideaux d'eau sont positionnés sur le site de l'usine pour prévenir toute pollution dans l'atmosphère.

Eléments d'appréciation de la situation : 35 sacs présentent une température élevée. La température des autres sacs est contrôlée par les membres de l'entreprise. Des mesures indiquent qu'ils n'y a aucune émanation de gaz toxique dans l'atmosphère.

A 9h30, il est identifié que la population ne court aucun risque. La menace d'explosion est également écartée.

Le PPI qui prévoit en principe le confinement ou l'évacuation n'est pas mis en oeuvre pour ces objectifs. Il est déclenché préventivement et permet le déploiement de moyens permettant de sécuriser le site.

Les mesures envisagées par les responsables de la gestion de la crise :

- ? il a été envisagé de transporter les sacs les moins instables par camion vers une entreprise susceptible de les traiter. Cette société n'a pas été en mesure de le faire dans le temps imparti. Cette solution n'a pas été retenue.
- ? Il a été envisagé de retourner les sacs aux fournisseurs mais la température des sacs était trop variable.
- ? Le fournisseur Dow-Agrosiences a donné des indications pour traiter le produit sur place par une mise en solution aqueuse des sacs. Cette solution a été autorisée par le Préfet et s'est avérée concluante. Quatre postes de travail se sont mis en place dans l'entreprise du vendredi au samedi pour traiter 75 sacs. Cet épisode a d'ailleurs été filmé et diffusé par les médias. Bilan de l'opération : 1 salarié de Bayer a été blessé

légèrement au visage du fait d'un problème lié à l'étanchéité de son masque.

Samedi 23 septembre, 10 h :

? les sacs non traités par solution aqueuse paraissaient stabilisés. Il a donc été décidé de suspendre la mise en solution aqueuse des autres et de procéder à l'inactivation du produit en l'utilisant dans le cadre du processus de fabrication habituel.

? Le PPI est levé. Les opérations s'appuient dorénavant sur la procédure POI. La surveillance de l'usine est assurée par les pompiers et une surveillance générale du site par les services de police nationale.

Dimanche 24 septembre :

? un comportement erratique des sacs est identifié. Le Préfet délégué à la sécurité décide dès lors de remettre en fonction les ateliers extérieurs pour traiter l'ensemble des sacs.

Cette opération a mobilisé près de 500 sapeurs-pompiers, 100 véhicules et des moyens logistiques très importants.

Précisions données par le Colonel DELAIGUE

M. le Président du CLIC demande au colonel DELAIGUE d'exposer les modalités du déploiement des moyens de secours.

Le Colonel précise qu'il a été convenu avec le sous-Préfet et le Préfet délégué à la sécurité de **déclencher le PPI par précaution** de façon à mobiliser tous les moyens de service public, et pour que l'établissement soit sous l'autorité publique.

Dès le début des opérations, plusieurs questions se sont posées :

? L'auto-échauffement des sacs fait-il courir un risque pour la population et l'environnement ? Non, compte tenu de l'absence de gaz toxique dans l'atmosphère.

? la manipulation des sacs peut-elle générer des risques ? Pour répondre à cette question, la matinée du 22 septembre a été nécessaire pour prendre les meilleures décisions de traitement des sacs.

? La question de la sécurité des intervenant s'est posée. Les possibilités de transformer ce produit ont dès lors été étudiées. La mise en chaîne de production n'était pas possible avec un produit déstabilisé. L'idée de mettre les sacs en solution aqueuse a donc été retenue.

Tous les sacs n'ont pas été traités dès le départ pour envisager d'autres solutions ; les services de secours n'ayant pas vocation à traiter les sacs si cela n'était pas nécessaire. Cependant, l'instabilité du produit a rendu cette action obligatoire dans la nuit de dimanche à lundi. Ainsi, à la fin du week-end :

? 100% des sacs étaient traités, sans risque pour la population,

? tous les effluents étaient récupérés dans le bassin de rétention des eaux pluviales de l'entreprise.

? Il ne restait qu'à traiter les produits ainsi récupérés.

Le travail de collaboration entre les services de secours et les personnels de l'entreprise a été exemplaire selon le Colonel DELAIGUE. Cet établissement a clairement répondu aux besoins de l'opération de gestion de crise.

Suite à l'avant propos, le président du CLIC donne l'ordre du jour de la séance :

I - Analyse des événements

II - Les actions correctives

III - L'information des populations en cas de crise

I – Analyse des événements

Pour cette première partie, le président du CLIC présente les différents sujets :

1° pourquoi cet échauffement a-t-il eu lieu ?

2° La stabilité du mancozèbe

? 3° Les incidents antérieurs liés au mancozèbe

? 4° Le traitement du produit en milieu ouvert.

1. Pourquoi cet échauffement ?

Avant de répondre à cette question, M. Noël BALAY remercie les personnes qui sont intervenues lors de cette opération et se félicite de l'excellente collaboration entre tous les acteurs de la gestion de la crise. Il insiste sur le caractère préventif de l'opération au cours de laquelle il n'y a eu ni accident, ni pollution, ni blessé grave.

Il présente ses éléments de réponse face à une question relative à la gestion de l'événement : « *N'a-t-on pas fait preuve de trop de précaution en déclenchant le PPI ?* »

Cette situation était en effet inattendue et ce scénario n'était pas envisagé dans les études de dangers réalisées. M. Noël BALLAY précise que le produit est bien connu depuis 40 ans et qu'aucun risque de ce type n'avait été envisagé jusqu'alors bien que les caractéristiques d'auto-échauffement du produit soit connues. L'entreprise ne savait pas si des gaz pouvaient s'échapper des sacs de manière à ce que les concentrations soient dangereuses pour la population. Il n'est toujours pas possible de le dire tant que les études suite à l'incident n'ont pas été rendues. Le déclenchement préventif a donc été la solution la plus sage dans la mesure où le risque potentiel était ignoré et que les moyens mis en oeuvre ont permis à

l'entreprise et ses personnels d'être soutenus pour faire face au problème.

Cet événement a prouvé que lorsque l'exploitant est face à un risque qui n'est pas connu, il est envisagé qu'il puisse disposer des moyens publics logistiques et techniques pour répondre à un incident.

Suite à ce propos liminaire, M. Noël BALLAY présente un diaporama relatif à la chronologie de l'événement et au produit lui-même¹.

Suite à la présentation des caractéristiques du produit, le directeur de l'établissement se tourne vers M. Bruno TRICOIRE en charge d'expliquer les causes du phénomène. En effet, des explications, issues des échanges qui ont eu lieu avec le fournisseur DOW Agrosciences, peuvent déjà être avancées publiquement. Cependant, au jour de la réunion du CLIC, Bayer Cropscience ne dispose pas de rapport définitif.

Débat sur la disponibilité des études permettant de comprendre le phénomène

Le président du CLIC exprime son insatisfaction face à un manque de réponses satisfaisantes à disposition du CLIC. A cela M. Noël BALAY répond que des résultats ont été demandés par la DRIRE pour le 25 octobre et que ce délai est nécessaire pour apporter des réponses très complexes.

M. Jean-François BOSSUAT de la DRIRE souligne à son tour que la réunion du CLIC permet de prendre connaissance qu'aucun risque de pollution n'est encouru à ce jour et que le site est en sécurité. Il précise que les analyses sont complexes et que la DRIRE Alsace travaille elle-même de son côté. Enfin, il attire l'attention des membres du CLIC sur la difficulté de fournir des conclusions définitives et satisfaisantes sur cet incident dans un laps de temps aussi court.

M. le président du CLIC affirme que les éléments liés à la sécurisation du site et à la population sont déjà connus, ce que ne confirme pas M. Jean-François BOSSUAT. Ce dernier ajoute que la question relative à l'évacuation de la solution aqueuse résultant du traitement des big bag, qui nécessite un investissement non négligeable par l'entreprise, est un élément nouveau à destination des membres du CLIC. Enfin, comme les autres membres du CLIC, la DRIRE attend les résultats des différentes études.

M. Le président du CLIC précise que la réunion du comité aurait pu se tenir plus tard.

En réaction à la présentation du diaporama, M. Gilbert FELIX s'inquiète de l'usage du terme « pré-accident » quand un PPI est déclenché.

2. L'instabilité du mancozèbe

M. Gilbert FELIX s'étonne de la dangerosité du produit et questionne l'entreprise sur la possibilité d'utiliser un produit moins dangereux afin de réduire les risques à la source.

M. Noël BALLAY répond que le comportement instable du produit n'est pas un fait de l'entreprise mais du fournisseur. Par ailleurs, des éléments nouveaux sont apportés aux membres du CLIC sur les analyses de mancozèbe dans le sol, notamment à travers les premières investigations du fournisseur.

M. Didier BARRY souligne les effets cancérigènes du mancozèbe. Il interroge l'entreprise sur les conditions sanitaires d'incinération des restes du produit (1,5 t). Il souhaite également mieux comprendre quand le POI a été déclenché et à quel moment les pompiers ont été appelés.

M. Noël BALLAY précise que le mancozèbe est l'un des produits les plus banals du marché. Il est classé irritant mais n'est pas classé toxique sauf pour les milieux aquatiques. C'est l'un des produits phytosanitaires les plus inoffensifs, il est vendus depuis 40 ans. C'est une poudre qui se dégrade rapidement dans le sol. Concernant l'incinération, elle sera faite par un organisme agréé, selon le même protocole que les produits dont l'entreprise n'utilise pas (comme les produits hors spectre).

M. Gilbert FELIX demande quels sont les risques causés par le produit quand il se consume.

Dans ce cas, indique M. Noël BALLAY, le produit peut libérer des gaz toxiques (SO₂).

Concernant le POI, il a été déclenché dès qu'il a été constaté que le produit était incandescent au sein de la chaîne de production. Cela a généré un flash dans l'atelier avec des fumées, il a dès lors été décidé de noyer le réacteur, de démonter la vice d'alimentation. La décision a été prise de traiter le problème en milieu ouvert pour éviter toute émanation de gaz à l'intérieur des locaux, ce qui aurait généré des risques. A ce moment, des sondages ont été faits sur les 150 tonnes de produits stockés. La décision a été prise de sortir les big bag pour ne pas les laisser au contact d'autres produits chimiques. Ils ont donc été sortis et installés sur l'allée centrale de l'entreprise.

Le POI, déclenché normalement en cas de danger grave et imminent, a pour conséquence de faire évacuer le site. Dans la mesure où il était nécessaire que le personnel intervienne pour faire face à la situation, et qu'il n'y avait pas de danger grave et imminent (du fait d'une incandescence lente des produits), la procédure a été adaptée à l'événement.

Un membre du collège « salariés » prend la parole pour constater que plusieurs membres du CLIC réagissent sous le coup de l'émotion. Il conteste

1 cf. Annexe 1

la critique faite relative à l'usage de produits chimiques modernes et affirme que derrière la production de ces produits, des emplois existent et qu'en l'espèce les personnels de l'entreprise ont pris des risques importants pour mettre le site en sécurité et protéger la population, ce que les membres du CLIC tendent à occulter.

M. le président du CLIC clôt ce premier échange en indiquant qu'il n'existe pas de différence entre la population et les salariés ; cependant, il est du devoir du CLIC de chercher des explications et des informations.

Exposé des premières causes identifiées

M. Bruno TRICOIRE intervient pour donner les explications sur le phénomène d'échauffement des big bag. Elles sont non définitives. Le fournisseur Dow l'a autorisé à les transmettre publiquement. Par ailleurs, Bayer-Cropscience a l'intention de faire procéder à des analyses.

Il indique de manière introductive que de nombreux produits chimiques organiques s'échauffent de manière imperceptible et non dangereuse. Ici, le produit s'est échauffé anormalement et dans des contenants qui ne devaient pas le permettre. Une anomalie exceptionnelle peut donc bien être constatée.

Enoncé des analyses :

- ? des échantillons de produits ont été analysés pour connaître la composition du produit. Le premier constat est qu'il n'existe pas de différence significative entre le produit qui s'est auto-échauffé et le produit normal.
- ? deuxième analyse : la comparaison des procédés de production et d'utilisation du Mancozèbe entre 2005 et 2006 a permis de constater que :
 - ? la matière première nécessaire à sa fabrication a changé (la forme du sulfate de manganèse qui intervient dans la composition du produit a évolué : plutôt que des cristaux, le fournisseur l'utilise sous forme de solution) ; mais statistiquement, cela n'est pas significatif ;
 - ? l'emballage a changé. Ce fait correspond à la date des événements. Le contenant, d'abord composé de deux parties (dont une étanche) posait des problèmes de manutention et il a donc été décidé de fournir le produit dans un big bag composé d'une seule couche. Cependant, elle s'avère moins étanche.
 - ? Un effet induit peut être l'une des causes de l'échauffement. Un nouveau procédé de remplissage des nouveaux big bag, livrés de manière superposés permet au fournisseur

d'être plus efficace mais peut rendre le produit instable.

Dow semble très convaincu de cette explication. Cependant, Bayer se doit être prudent pour apporter une réponse confirmée et crédible aux membres du CLIC.

3. Incidents antérieurs liés au mancozèbe

M. le président du CLIC demande si des événements antérieurs ont pu avoir lieu.

En effet, M. Bruno TRICOIRE répond que d'autres usines ont connu des événements similaires mais ponctuels. En Espagne, un incident a eu lieu avec des produits réalisés à partir de mancozèbe ; des sacs de 25 kg avaient été mis sur palette. Des échauffements ont eu lieu. Ils ont désolidarisé les sacs. Leur nombre étant peu important, les dégâts n'ont pas été importants, le produit s'étant parfois dégradé à l'intérieur même des sacs. Cela tend à montrer le caractère lent et non violent de la combustion du produit. Cependant, dans la situation de Bayer, il n'y avait pas suffisamment de certitude sur cet élément.

Dans le monde, quelques cas ont pu avoir lieu du fait du mancozèbe, au cours de procédés de fabrication, quand il est mis en présence d'air. En tout cas, dans un big bag, le mancozèbe n'est pas censé s'échauffer. Par ailleurs, le fournisseur Dow a constaté le même incident sur des big bag appartenant au même lot que celui fourni à l'entreprise Bayer. Un lot de fabrication semble donc bien déficient.

II - Les actions correctives

M. le président du CLIC soumet deux questions au débat :

1. Ne limite-t-on pas le risque de pollution chimique si le produit est stocké dans un milieu confiné ?
2. Peut-on diminuer les volumes de stockage au sein d'une entreprise Seveso AS ?

1. Le stockage en milieu confiné

Concernant l'intervention, il était important, selon Bruno TRICOIRE, que le personnel puisse circuler en chariot autour des big bag afin de pouvoir les manutentionner. Cela ne pouvait se faire qu'en les sortant du lieu de stockage inhabitable.

M. Jean-François BOSSUAT ajoute que l'idée de traiter les big bag à l'intérieur de l'usine était risquée ; lorsqu'un produit se consume et dégage du gaz dans un milieu fermé, la pression monte. Donc la décision de sortir les big bag était bonne pour éviter cette surpression.

Enfin, selon le Colonel Serge DELAIGUE, le fait de traiter les big bag à l'intérieur était irréaliste

et aurait pu générer un incendie avec des dégagements de gaz extrêmement dangereux pour les intervenants et difficiles à maîtriser. Le traitement à l'extérieur était le moyen le plus sûr d'écarter les sacs le plus rapidement possible.

2. La diminution des volumes de stockage

M. Le président du CLIC pose la question de l'avenir des stockages.

M. Noël BALLAY affirme que les résultats actuels ne permettent pas de prendre pour l'instant de mesures correctives relative au stockage.

Pour M. Gilbert FELIX, une action corrective serait de ne pas utiliser le mancozèbe dans la fabrication de produits phyto-sanitaires.

M. Joël BALLAY note qu'au cours de l'intervention, l'hypothèse du confinement a été émise pour capter des poussières de mancozèbe. En plaçant les big bag à l'extérieur, les poussières pouvaient être maîtrisées par des parades mises en place par les services de secours (ex : rideaux d'eau).

III – L'information au cours de la crise

? La communication a-t-elle été bien maîtrisée ?

Selon le Président du CLIC et contrairement au constat de l'industriel, l'information n'a pas été bien maîtrisée au cours de la crise.

M. le sous-Préfet explique que 3h30 se sont écoulées avant le point presse. Le communiqué de presse a été lancé vers 11 h. La presse a été reçue à 12h 15.

Avant le point presse, l'important était de gérer l'événement et de savoir :

? s'il fallait confiner la population

? s'il fallait l'évacuer

? si le personnel était en danger

M. le sous-Préfet déplore d'avoir organisé ce point presse à 1H15 d'écart du communiqué mais ce temps était nécessaire pour prendre les avis des personnes en responsabilité. La communication s'est faite par le chargé de communication de l'établissement industriel. La Préfecture aurait pu avoir un relais d'information pour indiquer immédiatement aux médias si le confinement ou l'évacuation était nécessaire. Cela a été fait 1h15 plus tard. M. le sous-Préfet insiste sur le fait que l'opération a donné des résultats satisfaisants. Enfin, il assume la proposition de réunir le CLIC le 17 octobre au lieu du 4, tout en acceptant l'idée qu'un debriefing soit nécessaire à chaud après ce genre d'incident. Il tire la conclusion, qu'en cas de crise, une information fragmentée et juste peut être préférable à une information plus complète transmise plus tardivement. Enfin, le déploiement des forces publiques s'est fait dans un

temps record et de manière très satisfaisante, le département peut s'enorgueillir de ses moyens.

M. le président du CLIC remercie le sous-Préfet et estime que les maires peuvent aussi faire leur méa-coupa. Il entend à ce titre présenter des propositions à la Préfecture pour améliorer la situation.

Selon M. Didier BARRY, le Plan Communal de Sauvegarde a une grande importance pour éduquer la population à être autonome et pour qu'elle assure sa propre sécurité. Cela permet aussi aux maires d'être au coeur de la communication de crise.

M. Sylvain BAILLY ne met pas en cause les intervenants mais ne comprend pas que l'information arrive par l'intermédiaire de la télévision quand les faits se situent non loin de son habitation.

Le Colonel Serge DELAIGUE témoigne que de nombreux éléments fondamentaux doivent être gérés en même temps tels que la prise de décision et la communication de cette prise de décision : l'enjeu de la communication peut empêcher de prendre le temps nécessaire à l'intervention des secours. Par ailleurs, la décision de ne pas confiner la population a été prise à l'unanimité. Si l'un des membres associés à la décision avait émis un doute, cela aurait suffi pour enclencher les démarches de protection de la population.

M. le sous-Préfet ajoute qu'il convient à chaque acteur en responsabilité (responsables d'établissements scolaires, d'établissements recevant du public etc...) de connaître les moyens dont il dispose pour se mettre en sûreté.

M. Gilbert FELIX aurait souhaité que les membres du CLIC soient prévenus par message électronique de l'événement.

M. Le président du CLIC souligne la singularité de l'opération : déclenchement du PPI sans que l'alerte des populations soit déclenchée.

A ce titre, le Colonel Serge DELAIGUE suggère que ce qui est dit à la presse doit d'abord être dit à la population, ce que confirme M. le sous-Préfet.

M. Patrick POQUET prend la parole à son tour et indique que :

? le bilan global est positif,

? il n'y a pas eu de pollution dans le site et hors du site.

Des travaux de fond à mener :

? faire passer l'information et une culture du risque auprès des membres du CLIC et de la population

? La communication à chaud qui peut être organisée grâce à la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde.

Pour le Colonel Serge DELAIGUE, une réunion aurait pu se tenir en mairie pour informer la population.

M. le sous-Préfet conforte la proposition de M. Patrick POQUET et ajoute que les riverains du site méritent une information plus régulière.

M. Bernard GENION souligne enfin que la communication transparente vient en premier de

l'entreprise et que les habitants peuvent être satisfaits de cette situation.

Pour conclure, Monsieur le Président du CLIC propose que la prochaine réunion ait lieu sur le site de l'usine Bayer Cropscience.

Compte-rendu réalisé pour le SPIRAL par :

Sandra DECELLE

**Agence Conseil en Environnement et
Développement Local**

128 avenue Thiers – 69006 LYON

Tél : 04 78 94 08 82

Fax : 04 72 44 23 25

Sandra.decelle@agence-edel.net